

## Compte rendu du conseil municipal du 8 juin 2017

Présents : M. Santamarta, Maire; Mme Cayre, Mme Daubet; M. Tesseyre, M. Foltz, M. Roques, Mme Szymanski, M. Bouquié, Mme Saudrais, Mme Verger, Mme Fournier Bourgeade M. Gouygoux, Mme Laval, M. Verdier.

Absents : Mme Vergnes donnant pouvoir à Mme Verger, Mme Arquey, donnant pouvoir à M. Roques M. Sune donnant pouvoir à M. Bouquié, M. Gil, M. Ruebenthaler.

1. **Désignation du secrétaire de séance** : Mme Cayre, M. Verdier
2. **Approbation du P.V de la séance précédente:**  
**Vote : pour à l'unanimité**
3. **Remerciements divers** (Famille Delnaud, association anciens combattants FNACA, CRI46, association cyclotourisme, Comité de jumelage Martel-Nassogne,...)
4. **Tarifs des barnums à la location :**

Par délibération du 06 juin 2016 le conseil municipal a fixé à 200€ le prix de la location d'un barnum et à 500€ le montant de la caution.

Ces montants sont adaptés pour la location des grands chapiteaux.

Pour les petits barnums de 3X3 et de 3X4 un tarif moins élevé serait plus adapté :

Proposition: 50€ de location et 150€ de caution (pas d'intervention des employés municipaux)

**Vote : pour à l'unanimité**

5. **Renégociation des prêts bancaires :**

La Banque Populaire accepte de renégocier un de nos prêts actuellement d'un montant de au taux de 3,77% au taux de 2,20%, soit une échéance par trimestre qui passera de 17 517€ à 16 292€.

Le Crédit Agricole quant à lui se propose de faire un compactage de nos prêts.

M. Tesseyre, chargé de ces missions par M le maire, explique l'historique de ces démarches dans un contexte difficile pour la commune.

La proposition de la B.P. peut être acceptée immédiatement.

La proposition du Crédit Agricole, qui consiste à un compactage des autres prêts, diminue les taux mais allonge la durée de remboursement et a un coût global assez important. Elle mérite d'être analysée en profondeur.

M. Verdier et M. Gouygoux demandent à ce que les services de Cauvaldor nous assistent dans cette étude.

M. le maire invite les conseillers à étudier cette proposition. M. Gouygoux souhaiterait que la commission des Finances puisse se réunir à cet effet, avec l'assistance du directeur financier de Cauvaldor. De son côté, M. le maire prendra des avis, en particulier auprès du directeur de la Banque de France du Lot, pour affermir sa décision. Le conseil municipal se prononcera dans une prochaine séance.

**Vote sur la proposition de la Banque Populaire : pour à l'unanimité**

6. **Convention PUP M. Boutang**

Le projet urbain partenarial (PUP) est un mode de financement des équipements publics par les constructeurs ou aménageurs (article L 332-11-3 du code de l'urbanisme). Ce mode de financement qui remplace la PVR Participation pour Voirie et Réseaux) a été introduit par l'article 43 de la Loi N°2009-323 du 25 mars 2009.

Il s'agit donc du moyen pour la collectivité de mettre à charge des personnes privées, le coût des équipements publics nécessaires à la viabilisation des terrains d'assiette de leur projet d'aménagement.

La commune de Martel ayant délégué sa compétence PLU à CAUVALDOR, la convention à intervenir avec M. Boutang sera tripartite entre la Commune, la Communauté de Communes Causses et Vallée de la Dordogne (Cauvaldor) et M. Boutang.

Suite au projet de construction de M. BOUTANG sur le terrain situé zone UB du PLU qui ne bénéficie pas suffisamment des équipements publics nécessaires, la convention PUP portera donc sur :

- Une extension du réseau électricité BT avec une participation à verser à la FDEL de 17 600€ HT
- Une extension du réseau AEP avec une participation à verser de 10 500€ HT au SIAEP,

Soit un coût total estimé de travaux de : 28 100€ HT. Aucune dépense ne restera à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal doit se prononcer et m'autoriser à signer la convention PUP correspondante, tripartite entre la Commune de Martel, Cauvaldor et M. Boutang.

**Vote : pour à l'unanimité**

## **7. Avis sur le projet de SCOT Cauvaldor arrêté**

Par délibération du conseil syndical du SMPVD du 08 janvier 2013, le lancement du Schéma de Cohérence Territoriale de notre territoire a été prescrit. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier le SMPVD, exerçant ses missions sur le même périmètre que le nouvel EPCI Nord du Lot, a été dissout de par la fusion des communautés de communes Causses et Vallée de la Dordogne et Cère et Dordogne et l'intégration de la commune nouvelle de Sousceyrac-en-Quercy pour donner naissance à la Communauté de Communes Causses et Vallée de la Dordogne. En conséquence, Cauvaldor reprend la démarche du SCOT. C'est la raison pour laquelle le conseil communautaire du 27 mars 2007 a délibéré pour arrêter le projet SCOT, tirer le bilan de la concertation et modifier le nom du SCOT.

Le document tel qu'il a été arrêté est consultable au secrétariat de la mairie.

M. le maire invite le conseil à formuler un avis :

**Avis favorable à l'unanimité.**

## **8. Résultats enquête commodo et incommodo vente bande terrain à Gluges à M. et Mme Laplanche**

M. Le maire rappelle la demande par laquelle M. et Mme Jacques LAPLANCHE souhaitent se porter acquéreurs d'une bande de terrain jouxtant leur propriété à Gluges cadastrée section BM N°266. La superficie de cette bande de terrain est d'environ 8m<sup>2</sup>.

Une enquête de commodo et incommodo s'est déroulée durant 15 jours à partir du 04 au 18 mai 2017 pour laquelle il ressort un **avis favorable du Commissaire Enquêteur à la vente.**

M. le maire sollicite l'avis du conseil sur la démarche en l'autorisant à :

1°) vendre à M. Mme Jacques LAPLANCHE, la bande de terrain jouxtant la parcelle BM 266, au prix de 5€ le m<sup>2</sup> soit le prix principal d'environ 40€. La superficie exacte et le prix de vente seront fixés définitivement après établissement du document d'arpentage, tous les frais consécutifs à cette vente : géomètre, publicité, notaire, enregistrement étant à la charge de M. Mme Jacques LAPLANCHE.

2°) procéder au déclassement de cette bande de voirie vendue par la Commune de Martel à M. Mme Jacques LAPLANCHE.

**Vote : pour à l'unanimité**

## **9. Gestion informatisée des points d'eau incendie. Convention de mise à disposition logiciel Escort Cr Plus par le SDIS**

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Lot a acquis un logiciel informatique de gestion des points d'eau incendie (PEI). Afin de favoriser une gestion collaborative avec les collectivités du département et les sociétés d'affermage, une convention relative aux conditions de mise à disposition et d'utilisation à titre gratuit est proposée aux partenaires de la DECI.

M. Le maire demande donc de l'autoriser à signer la convention à intervenir entre la commune de Martel et le SDIS relative à la gestion informatisée des points d'eau incendie et la mise à disposition du logiciel Escort Cr plus via une plateforme accessible par internet.

**Vote : pour à l'unanimité**

## **10. PERSONNEL**

- **Mise à disposition**

Mme RAYNAL assure le secrétariat du SIAEP depuis le décès de Mme CASTAGNÉ. Sa situation administrative doit être régularisée par le SIAEP par la création d'un poste à 5 heures par semaine. Dans l'attente, le SIAEP nous demande la mise à disposition provisoire de cet agent. La rémunération correspondante versée à l'agent par la Commune sera remboursée par le SIAEP sans compensation financière versée à l'agent.

- **Augmentation nombre heures contrat aidé durant congé maladie personnel technique**

Un des agents techniques est en arrêt de maladie jusqu'à fin juin. Compte tenu des nécessités de service, M. Le maire propose d'augmenter le temps de travail de Didier Lhomond, en contrat aidé, durant le mois de juin.

**Vote : pour à l'unanimité**

## **11. Rapport commission environnement**

La commission a travaillé sur l'éclairage public. Au vu des multiples points concernant ce sujet, la commission devra encore y travailler. Pour les illuminations, il est proposé 3 périodes :

- Juillet et août : allumage toute la nuit (intérêt touristique) ;

- Mai, juin et septembre : illumination Raymondie et Halle de 22h00 à 2h00 ; le reste de 22h00 à 1h00 ;
- Octobre à avril : illumination Raymondie et Halle de 19h00 à 24h00 ; le reste pas d'illumination.

## **12. Motion de soutien candidature Ville de Paris organisation des JO**

L'AMF demande d'apporter notre soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 par la prise d'une délibération de motion.

**Pour : 8 ; Abstentions : 2 ; sans avis : 7**

## **13. Motion pour les transports scolaires :**

M. le maire lit la motion préparée par l'Association des maires ruraux réclamant la prise en charge de l'accompagnement des enfants de moins de 6 ans. La compétence des transports a été attribuée à la Région, elle est déléguée au département. L'accompagnement est pris en charge à 0.50 % par le département et à 0.50 % par les communes.

Mme Fournier Bourgeade pense que le transfert de compétences aurait dû intégrer ce service.

**Vote : pour à l'unanimité**

## **14. Don à la commune :**

Monsieur Cabourdin souhaite faire don à la commune d'un tableau représentant Gluges.

**Vote : pour à l'unanimité**

## **15. Proposition par la FDEL d'achats groupés de fournitures d'électricité.**

La FDEL propose à la commune de faire partie d'un groupement d'achats d'énergie pour obtenir les meilleurs tarifs pour les compteurs supérieurs à 36 kVA (2 sur la commune).

**Vote : pour à l'unanimité**

- M. Gouygoux explique qu'il n'a pas pu obtenir la carte des réseaux et des points lumineux car la commune n'a pas de convention pour l'éclairage public avec la FDEL.

M. Tesseyre lui répond que c'était envisagé mais que le coût est actuellement prohibitif.

- M. Gouygoux demande également où en est l'illumination de Gluges.

M le maire lui répond. Il a eu une rencontre avec la FDEL à Gluges l'après-midi même et a pu constater les difficultés : L'enfouissement des réseaux est prévu, mais tous les poteaux d'éclairage public qui supportent des projecteurs doivent être enlevés. L'alimentation des 18 projecteurs d'illumination n'est pas prévue et il y a donc des problèmes de branchement. Certains riverains n'en veulent plus sur leur propriété. Cauvaldor sera saisie de cette question.

## **16. Mise à disposition du gymnase :**

Cauvaldor ayant la compétence des équipements et activités sportives, il convient de mettre le gymnase à disposition.

**Vote : pour à l'unanimité**

## **17. Construction du R.A.M :**

Cauvaldor souhaite construire sur une parcelle lui appartenant, il faudra qu'elle se prononce sur l'achat de la totalité de la parcelle et des bâtiments de la crèche. Ce qui occasionne un retard pour la construction.

## **18. Questions diverses :**

- M. Roques : l'entretien des chemins se poursuit. La Place de la Liberté est presque terminée. La réfection des réseaux cours des Fossés a permis de refaire sans frais le trottoir de l'avenue du Général de Gaulle. La commune va travailler avec le département pour les problèmes de vitesses excessives Rue de Turenne et Route de Brive.

- M. Foltz : des dons (crâne d'ours des cavernes, bracelet) ayant été faits au musée, il veut savoir si M le maire peut les accepter un par un et en faire communication globale au conseil municipal. Ce qui peut être fait.
- Mme Saudrais : M. le maire, président du CCAS, et la CPAM ont signé une convention d'accompagnement des personnes en déshérence ou rupture de soins médicaux. Elle demande que les élus s'engagent aux côtés de la CPAM pour aider ces personnes à retrouver les parcours de soins.
- La Fête de la Musique aura lieu le 17 et 18 juin.
- M le curé de Martel ayant réclamé 50 € de défraiements pour organiser un concert dans l'église de Creysse pour l'Ecole de musique, Mme Saudrais interroge sur cette pratique inattendue. M. le maire rencontrera M. le curé pour en savoir plus et rétablir la gratuité pour les associations de Martel.
- Mme Daubet annonce le prochain marché gourmand le 29 juin et invite les conseillers à participer à son organisation.
- Mme Cayre informe sur le Conseil de RPI et de la bonne organisation actuelle.
- Mme Fournier Bourgeade indique que la chaussée est très dégradée près de la caserne des pompiers.
- M.Gouygoux souhaiterait une réunion de la commission des sports. Il demande également si on pourrait faire fonctionner le transport à la demande les jours d'élections. Mme Saudrais répond qu'il faut que des demandes soient exprimées.  
Il demande où en est le projet de construction du réfectoire maternelle/ALSH : Mme Cayre répond que nous sommes en attente des financements Région. M.Gouygoux suggère que nous attendions la réalisation des travaux du collège qui pourrait faire une salle pour les enfants de la maternelle et de l'ALSH. M le maire répond que ce n'est pas notre volonté, que nous ne souhaitons pas attendre encore. Pour ce qui est de cette question des repas, l'EHPAD ayant décidé de construire sa propre unité, nous restons dans ce projet.
- Mme Fournier Bourgeade revient sur cette question avec le prix des repas fixés par le collège qui lui paraissent déséquilibrés, l'application de l'augmentation des tarifs n'étant pas obligatoire. Elle demandera à rencontrer M.Foucrier.
- M.Verdier demande à ce que les plantations du parking Monti soient bien arrosées pendant les périodes de chaleur.
- M le maire distribue à chaque conseiller le courrier adressé par la préfète au sujet de la situation financière et rappelle en particulier à M.Verdier l'importance qu'elle donne à agir sur le levier fiscal pour améliorer notre situation.

Fin du conseil à 23h.